

## Dernier Conseil municipal du mandat

---

# Un sentiment de service accompli



*En présence d'un public nombreux, le dernier Conseil municipal du mandat a vu les projets courants gérés comme au premier jour, dans une ambiance studieuse et avec encore de nombreux projets phare d'amélioration, tant pour les agents de la commune avec un plan de formation ambitieux et des organisations qui s'adaptent aux réalités, que pour les habitants avec le projet de requalification de l'ancien Franprix, ....*  
*Revue des délibérations votées avant que le Maire remercie chaleureusement son équipe municipale.*

### **Plan de formation communal :** **bilan des actions et nouveaux engagements**

Après le bilan synthétique de la formation en 2019, qui a accompagné la professionnalisation des services, c'est un plan de formation 2020-21 qui a été soumis au vote des élus. « *Je salue l'augmentation du nombre de formations des agents qui est passé de 33 à 87% avec un réel effort sur le domaine de l'hygiène et la sécurité* » a souligné Claude Leumaire, la première Adjointe. Etabli à l'initiative de la collectivité pour adapter et perfectionner ses agents et favoriser la promotion et le développement des qualifications, le plan dresse le programme des actions de formation obligatoires d'intégration et de professionnalisation, de perfectionnement et de préparation aux concours et examens professionnels de la fonction publique. Il comprend notamment des actions en hygiène et sécurité, mesure de la performance, système d'information, management et bienveillance, sécurisation des process, prévention des risques, sécurité, savoir-être et qualité de vie au travail.

Soumis pour avis au Comité technique il est transmis à la délégation compétente du CNFPT.

## **Recours au dispositif « Parcours Emplois Compétences »**

Depuis janvier 2018, le dispositif « Parcours Emplois Compétences (PEC) » est entré en vigueur, destiné à insérer professionnellement des publics éloignés de l'emploi via de nouveaux contrats aidés, sur un triptyque « emploi-formation-accompagnement ».

La commune peut donc décider d'y recourir. Cette démarche nécessite un engagement à former le bénéficiaire en interne et de rechercher des formations extérieures en lien avec une structure agréée (CNFPT, mission locale, cap emploi, etc.) et ainsi lui faire acquérir une qualification. Un tuteur identifié doit être désigné au sein du personnel pour accompagner ce bénéficiaire au quotidien dans cette insertion professionnelle et lui inculquer son savoir. A noter que les bénéficiaires de contrat PEC n'ont pas vocation à être pérennisés sur cet emploi mais de permettre leur retour sur le marché de l'emploi.

Pour mémoire, un premier contrat Parcours Emplois Compétences a été mis en place à l'automne 2019 auprès de la DEMA, pour une durée de 20h. Il est proposé au CT de créer un second emploi dans le cadre du dispositif « Parcours Emplois Compétences » au sein de la Direction de l'Environnement et des Moyens Techniques.

L'agent ainsi recruté exercera les fonctions d'agent polyvalent au sein des services techniques. Le contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 24 mois maximum à raison d'un temps de travail fixé à 20/35<sup>ème</sup>.

## **Organisation des services : création et modification d'emplois**

En vue de permettre une amélioration continue de ses services publics, il appartient à la Commune de s'inscrire dans une démarche de gestion optimisée de ses effectifs.

Ainsi, elle a proposé la création d'un emploi de chargé de communication et multimédia à temps complet à la **Direction de l'Animation et de la Communication** (DAC) permettant de fait l'ouverture du poste à remplacer prochainement au cadre d'emploi des techniciens.

Elle a proposé la modification du grade d'un emploi à temps complet d'agent administratif et d'accueil au sein du **service Accueil Etat-civil Cimetière Elections**, permettant la bonne adéquation de l'emploi avec les besoins suite au départ en retraite d'un agent dédié à l'accueil.

Les élus ont en outre acté la modification d'un emploi à temps complet d'agent petite enfance au sein du **Multi accueil « La Ribambelle »** en un emploi au grade d'agent social. Le Comité technique du 30 janvier a émis un avis favorable à ces propositions de création et modification d'emploi.

Le Conseil vote la modification de deux emplois à temps non complet d'agent d'accueil et d'entretien au sein de la **piscine municipale** dans la perspective de la réouverture de la piscine au cours de l'année 2020, et pour affecter directement à la responsable de la piscine les agents dédiés, pour faciliter la gestion des missions, en mettant en adéquation les quotités de travail des agents d'accueil et d'entretien de la piscine avec les nouveaux horaires de la structure.

Enfin la création de poste à la **Direction de l'environnement et des moyens techniques** permettra d'assurer polyvalent au sein du service bâtiment en renfort de l'équipe.

## **Actions de formation professionnelle : coopération pour mise en commun**

Pour assurer une formation professionnelle tout au long de la vie, les communes et établissements publics peuvent avoir un intérêt à mettre en place un système de coopération par la mise en commun de leurs ressources internes notamment sur des besoins spécifiques, par exemple pour les policiers municipaux sur des formations continues de maniement des armes. Les élus valident donc la possibilité de conventionner chaque fois que nécessaire avec les communes intéressées par la mise en place de sessions de formations intercommunales sur cette pratique. Le Comité technique du 30 janvier 2020 a émis un avis favorable à cette proposition de coopération.

## **Modification du plan d'organisation de la surveillance des secours et du règlement intérieur de la piscine municipale de Malaunay**

Entamée mi-2018, la réhabilitation de la piscine municipale qui accueille un public diversifié (particuliers, scolaires, associations et clubs) s'achève fin mars 2020, et nécessite d'actualiser le Plan d'Organisation de la Surveillance des secours et le règlement intérieur de la structure afin d'actualiser le cadre réglementaire, en vue de renforcer l'information et la sécurité des usagers ainsi que le bon fonctionnement de la structure. Ces documents précisent notamment l'implantation des équipements de sécurité, les moyens organisationnels de secours en fonction des incidents pouvant survenir, les ouvertures et conditions d'accès, l'admission des différents types d'usagers (public, scolaires primaires et secondaires, clubs), les règles d'hygiène et de sécurité qui s'appliquent aux usagers, les droits et obligations de la Ville et des usagers des piscines. Le Conseil Municipal a approuvé ce nouveau plan.

## **Modification du règlement intérieur du centre socioculturel Boris Vian**

Les élus ont voté le nouveau règlement du centre socioculturel dont les modifications entreront en vigueur dès le 1<sup>er</sup> mars 2020, inclut notamment le changement du système d'accès au bâtiment qui se fait désormais par badge, et la mise en place des états des lieux d'entrée et de sortie pour les locations. Ces modifications s'inscrivent donc dans un objectif d'amélioration des usages du bâtiment.

## **Les jardins de l'Arche**

Le Conseil valide la nouvelle dénomination et la numérotation du programme de construction de 96 logements rue Louis Lesouef du projet de Nexity, à l'angle avec la rue Georges Pellerin. Le Maire rappelle sa satisfaction à voir cette zone, délaissée depuis la fermeture du Franprix, retrouver une fonction urbaine équilibrée avec des logements en nombre maîtrisé, des zones de stationnements concentrées sur les extérieurs, permettant avec l'aménagement des trois îlots d'une trentaine de logements, de créer des circulations conviviales avec une mixité et une diversité d'habitat en location et accession, en immeubles et en maisons, intégrant un équipement public municipal en rez-de-chaussée.

*« Cette partie de la ville maintient et renforce le caractère de ville à la campagne, et la qualité de notre cœur urbain avec une exigence environnementale forte »* conclut le Maire.

## **Développement durable tour - approbation de la convention avec l'ANBDD**

L'Agence normande de la biodiversité et du développement durable (ANBDD), propose une offre de « Développement Durable Tours » sur le territoire normand, qui constitue un catalogue de visites de terrain permanent développé par le GIP Cerdd et transféré en Normandie par l'ANBDD. Il s'agit d'un outil pédagogique d'une demi-journée présentant des sites remarquables ayant mis en œuvre des principes concourant au développement durable (DD) en région Normandie.

La ville de Malaunay a décidé de proposer un DD Tour intitulé **«Malaunay positif, la transition énergétique en action»** qui expose un récit de la démarche engagée à Malaunay et une visite des sites concernés ou emblématiques de la transition énergétique et écologique menée sur la ville. La visite comprend un temps d'exposition et des commentaires, sur une demi-journée. Une option de formation sur l'après-midi peut être envisagée avec un partenaire externe.

## **Merci !**

Ce dernier conseil municipal ne pouvait se clore sans une intervention du Maire, qui rappelle le travail quotidien que constitue un mandat, en nombre de délibérations, d'actes, de journées de travail dédiées aux habitants. Il exprime sous les applaudissements ses remerciements à l'ensemble des élus présents. *« Nous n'avons pas à rougir du travail fait sur ce mandat, il reste quelques semaines de travail, mais c'est l'occasion de dire un grand merci ! »*.